



Dépôt d'une demande de concession sur le portail eGovernment DETEC

Qu'est-ce que le portail eGovernment DETEC et quels sont ses avantages?

eGovernment DETEC est le portail central du Département fédéral de l'environnement, de l'énergie, des transports et de la communication (DETEC). Il permet à la population d'effectuer électroniquement certaines démarches administratives. Le portail propose des prestations qui couvrent l'ensemble des activités du DETEC. Il remplace l'ancien portail BAKOM Online.

L'objectif du portail eGovernment DETEC est de regrouper les activités que les offices menaient jusqu'ici et de simplifier la collaboration entre la Confédération, les cantons, la population, les entreprises et d'autres organisations. Grâce aux services numériques du portail, les démarches administratives peuvent être effectuées où que vous soyez, en toute simplicité et 24h/24.

La [vidéo en lien](#)¹ vous donne un aperçu des principales fonctions.

Comment dois-je procéder pour déposer mon dossier de candidature en vue de l'obtention d'une concession de diffusion?

Avant de pouvoir vous porter candidat à l'obtention d'une concession de diffusion, vous devez vous soumettre au préalable à un **processus d'enregistrement en trois étapes**:

1. Vous devez vous **enregistrer** en tant qu'**utilisateur** du portail.
2. Vous devez fournir plusieurs informations sur votre entreprise ou votre organisation - dans le langage informatique: "**Créer une organisation**".

Ces données servent à garantir votre accès aux différentes prestations (services) disponibles sur le portail eGovernment DETEC.

3. Vous devez vous identifier formellement comme candidat à l'une des concessions de diffusion mises au concours ("**S'inscrire en tant que candidat**"). Ces opérations terminées, vous pouvez déposer votre dossier de candidature.

L'accès au portail eGovernment DETEC peut sembler relativement compliqué et exige peut-être un peu de patience. Une fois enregistré, vous verrez qu'il est très facile de remplir les différentes rubriques du formulaire de candidature. Les documents que vous souhaitez joindre à votre demande peuvent être facilement téléchargés sur la plateforme.

Nous ne vous laissons pas tomber. A la fin du présent document, vous trouvez une série de liens et d'adresses utiles en cas de problèmes lors de l'enregistrement ou du dépôt de votre dossier de candidature.

¹ <https://www.youtube.com/watch?v=68gEJCJRDqo>

1^{ère} étape: Enregistrement en tant qu'utilisateur du portail

Pour utiliser le portail eGovernment DETEC, vous avez besoin d'un **login**. Vous pouvez créer ce login via le système central de gestion des accès de la Confédération eIAM.

L'enregistrement est gratuit. Vous trouvez la marche à suivre ici: [Comment m'enregistrer et me connecter sur le portail eGovernment DETEC?](#)²

2^e étape: Créer une organisation sur le portail eGovernment DETEC

Après vous être connecté au portail eGovernment DETEC, vous pouvez naviguer dans le portail et lancer le service "[Créer une organisation](#)"³. Le service vous guide à travers les différentes étapes à suivre pour saisir les données relatives à votre organisation. Vous trouvez des informations plus détaillées dans le [guide succinct sur le processus d'intégration](#)⁴ (p. 2).

Remarque: Si vous travaillez pour une organisation qui est déjà enregistrée dans le portail, vous pouvez demander une autorisation en démarrant le service "[Demander des droits organisationnels](#)"⁵. Le [guide](#)⁶ ci-dessous décrit le processus en détail (p. 3).

3^e étape: Service "S'inscrire en tant que candidat"

Pour déposer une demande de concession, vous devez vous inscrire en tant que candidat. Naviguez dans le portail vers le catalogue des services. Vous y trouvez le service "S'inscrire en tant que candidat" dans la case "Médias électroniques" sous "Concessions pour les radios locales et les télévisions". Lancez le service et indiquez les informations nécessaires:

- **Indications sur la personne de contact**
 - Nom
 - Fonction
 - Courriel
 - Numéro de téléphone
- **Indications sur l'organisation**
 - Téléchargement du règlement interne
 - Téléchargement du compte de résultats et du bilan de la dernière année commerciale
 - Téléchargement du document ou URL vers les activités exercées ou prévues dans le secteur des médias ou dans des domaines apparentés

Une fois le formulaire rempli et envoyé, vous recevrez sous "Messages" une confirmation de réception de l'inscription. Veuillez noter que l'inscription doit être confirmée manuellement par l'OFCOM. Généralement, ce processus est effectué dans un délai de deux jours ouvrables. Vous recevrez alors un avis de confirmation. Dès ce moment, vous pouvez déposer une demande de concession en utilisant le service "Déposer sa candidature".

² <https://www.uvek.egov.swiss/de/faq/registrieren>

³ <https://www.uvek.egov.swiss/de/organisation-anlegen-beschreibung>

⁴ [https://www.uvek.egov.swiss/faq/Kurzanleitung-Onboarding-Benutzer-und-Organisationen_V1.0-\(1.pdf](https://www.uvek.egov.swiss/faq/Kurzanleitung-Onboarding-Benutzer-und-Organisationen_V1.0-(1.pdf)

⁵ <https://www.egov-ref.uvek.admin.ch/de/organisationrechte-beantragen-beschreibung>

⁶ [https://www.uvek.egov.swiss/faq/Kurzanleitung-Onboarding-Benutzer-und-Organisationen_V1.0-\(1.pdf](https://www.uvek.egov.swiss/faq/Kurzanleitung-Onboarding-Benutzer-und-Organisationen_V1.0-(1.pdf)

4^e étape: Service "Déposer sa candidature"

Lancez le service pour déposer une demande de concession.

Dans une première étape, sélectionnez l'entreprise pour laquelle vous demandez une concession et que vous avez déjà créé à l'étape n° 2. Si vous vous portez candidat à une concession dans plusieurs zones de desserte, les demandes déjà déposées sont listées sur la première page. Veuillez indiquer un ordre de préférence pour l'octroi des concessions au cas où vous obtiendriez plus de deux concessions.

Vous trouvez les informations nécessaires [dans l'appel d'offres pour les concessions de diffusion](#) dès 2025. Vous pouvez interrompre le processus de dépôt d'une demande en tout temps. Les informations déjà saisies sont sauvegardées et peuvent être affichées à nouveau. Sous "[Affaires](#)", vous pouvez en outre consulter à tout moment le statut de vos demandes. Veuillez noter que vous devez vous connecter pour qu'une demande enregistrée s'affiche.

Une fois le formulaire entièrement rempli et envoyé, vous recevrez sous "[Messages](#)" une confirmation de la réception. Si la demande n'est pas complète, l'OFCOM vous invitera à fournir les documents manquants dans un délai donné.

L'octroi des concessions par le DETEC aura lieu probablement fin 2023.

Vous avez des questions sur le nouveau portail eGovernment DETEC?

Vous trouvez dans le portail des réponses aux questions les plus importantes sous: [Questions fréquentes \(FAQ\)](#)⁷. Vous pouvez aussi nous contacter par courriel ou par téléphone.

Questions sur l'enregistrement (login, authentification, etc.):

[CH-LOGIN Aide — eIAM, Identity & Access Management de la Confédération](#)

Questions sur les partenaires d'affaires (adresses, autorisations, etc.):

[Contact| eGovernment DETEC](#)

Questions sur les services "[S'inscrire en tant que candidat](#)" et "[Déposer sa candidature](#)":

Tél: +41 58 460 55 32

Courriel: m@bakom.admin.ch

⁷ <https://www.uvek.egov.swiss/fr/faq>